

Secteur scolaire du collège : « G.Lavalley » SAINT-LÔ

Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :

- communes : Agneaux - Le Mesnil Rouxelin – Rampan – Saint Georges-Montcocq.

- commune de Saint-Lô partie située :

à l'ouest d'une ligne constituée par la rue de la Roquette, la rue du Pré de Haut, la rue du Mont Russel, l'avenue de Verdun, la rue de la Laitière Normande, la rue Octave Feuillet, la rue des 80^{ème} et 136^{ème} Territorial, la rue de l'Exode.

Toutefois une zone limitée :

- au nord : par la rue de la Marne*
- à l'ouest : par les rues des 80^{ème} et 136^{ème} Territorial et de l'Exode*
- à l'est : par les rues E.Enault, de l'imagerie, A.Briand*
- au sud : par le quartier du « Bois Ardent »*

est commune aux deux collèges publics (les familles ont libre choix entre les deux collèges).